

FORÊTS ■ Bilan et avenir de la charte forestière du Pays de Guéret

L'eau est un enjeu primordial

La charte forestière est à l'heure du bilan, mais aussi de son avenir. L'office national des Forêts estime que l'eau, notamment, est un enjeu primordial.

Bernard Gilles

bernard.gilles@centrefrance.com

La charte forestière du Pays de Guéret étend ses actions sur tout le territoire depuis plusieurs années. Une réunion du comité de suivi vient de permettre de faire le bilan, tout en préparant l'avenir.

Mis en place à l'initiative des acteurs locaux, notamment des élus, la charte consiste à analyser la place de la forêt et de la filière bois, au sein d'un territoire. Le but est de bâtir un projet partagé, faisant de la forêt et du bois un levier de développement local.

Une démarche de concertation

Pour cela, la charte propose une démarche de concertation entre tous les partenaires de la forêt.

Sachant que la forêt de Guéret représente quelque 16.200 ha cela correspond un taux de boisement de plus de 20 %, soit environ 9.000 propriétaires! D'où



COMITÉ. Laurent Rivière, animateur de la charte ; Marc Coubret, président du Pays de Guéret ; Jean-Claude Rouet, vice-président et responsable de la charte (de d à g). PHOTO BRUNO BARLIER

la difficulté de mettre en place un plan de gestion et une mobilisation des bois.

Pour y parvenir, « il faut associer et mobiliser sans cesse les propriétaires afin de grouper leur gestion et leurs coupes de bois », explique Laurent Rivière, de l'Office national des Forêts et animateur de cette charte forestière.

Concernant l'avenir, la volonté du comité de suivi

est notamment d'essayer de « favoriser des essences, locales, comme le châtaignier, qui sont en effet économiquement intéressantes ».

Pour Laurent Rivière, «une autre piste concerne l'implication pédagogique des jeunes, nos citoyens de demain, dans la compréhension et la protection de la forêt ».

Enfin, « il faut savoir que

l'eau potable provient à 85 % du massif forestier. Actuellement, elle est très bonne et peu chère. Mais cette eau est soumise aux aléas des exploitations forestières. La charte met donc tout en œuvre pour optimiser les captages, en étroite collaboration avec le syndicat des eaux et les communes, afin de préserver la qualité de cette eau ». C'est là, un enjeu primordial. ■